

**DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE MARITIME****MAIRIE DE
SAINTE-MARIE-DE-RÉ****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre 2025 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame VERGNON Gisèle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : BREILLOUX Jean-Yves, CASALA BONTÉ Marie-France, COTTET Laure, GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, LEBORGNE Didier, LEDEY Brigitte, LÉONARD François, LOPEZ Laurence, PAWLAK Anne, POULLY Stéphane, RAYNEAU Noëlle, RONTÉ Isabelle, SARRION Catherine, VALADON Cédric, VALLEGEAS Daniel, VERGNON Gisèle.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS POUVOIR : ETIENNE Christelle, GUYON Didier, LAULANET Philippe, LEVAUX-TOMAS Dominique, POUSSARD Grégory, SCOTTO LA MASSES Marie-Hélène, TOMBO Gilles ayant donné respectivement pouvoir à SARRION Catherine, LÉONARD François, GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, PAWLAK Anne, VERGNON Gisèle, BREILLOUX Jean-Yves, LEDEY Brigitte.

Mme VERGNON Gisèle, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Désignation de secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme COTTET Laure ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

***5 - FINANCES : SUBVENTIONS 2026**

Mme Noëlle RAYNEAU, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à l'examen des demandes de subventions en faveur des associations.

Considérant l'avis favorable de la majorité des élus des commissions « finances », « animations, évènementiel, vie associative », « culture, affaires scolaires, jeunesse et sport », réunies en date du 10/11/2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **de voter les subventions individuellement aux associations pour l'année 2026**
- **de préciser que les crédits seront inscrits au Budget 2026**

- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à ce dossier.

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Amicale Bouliste Maritaise : 4 000 €

Monsieur Breilloux ne prend pas part au vote

VOTE : 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Ile Arts et Culture : 2 000 €

Mme Pawlak ne prend pas part au vote

VOTE : 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

F.C.R. : 3 000 € (sur présentation de factures d'achat)

M Laulanet ne prend pas part au vote

VOTE : 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Amicale des Sapeurs-Pompiers : 2 000 €

VOTE : 23	POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Les Frères du Port : 800 €

VOTE : 23	POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Batterie Fanfare : 3 000 € (sur présentation des factures d'achat)

VOTE : 23	POUR : 22	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	------------	----------------

Club des Jeunes Aînés : 600 €

VOTE : 23	POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Viet Vo Dao : 1 600 €

VOTE : 23	POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Anciens Combattants : 200 €

VOTE : 23	POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Les Tardigrades : 500 €

VOTE : 23	POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Drôles de Maritais : 2 000 €

VOTE : 23	POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Le P'tit Clos : 400 €

Mme Cottet ne prend pas part au vote

VOTE : 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Dixie Jazz : 2 500 € (sous réserve d'un concert)

VOTE : 23	POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Comité des Fêtes animations : 1 600 € (sur présentation facture « matériels » et « achats divers »)

VOTE : 23	POUR : 23	CONTRE :	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	----------	----------------

Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG/Bleuets de France) : 150 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Prévention routière : 150 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Cols Bleus : 500 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Les bâtisseurs de l'estran : 500 € (sur présentation facture « matériels »)**M Guillemoteau ne prend pas part au vote**

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : ABSTENTION : 0

Judo Rétais : 1 200 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Ré Tennis de table : 500 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Musique en Ré : 5 000 € (sous réserve de la tenue du concert cet été)

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Maisons Familiales Rurales (MFR) : 300 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Théradanse : 500 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Le Bocal : 800 €**Messieurs Guyon et Laulanet ne prennent pas part au vote**

VOTE : 21 POUR : 21 CONTRE : ABSTENTION : 0

Encore heureux ! : 200 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Théâtre Amazone : 3 000 € (sous réserve de 2 représentations salle des Paradis du 31/01 au 01/02/2026)

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Clémentine Rollandeau (Triathlon Ile de Ré) : 400 € (sur présentation facture « équipement avec logo de la Commune»)

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Divers : 5 000 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

SUBVENTIONS SOUS CONDITIONS**ADEPIR : 22 000 €**

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Les Cotochats : A concurrence de 1 500 € (sur présentation des factures de stérilisation acquittées auprès des vétérinaires de La Flotte ou de Saint Martin uniquement)

Mme Cottet et M Léonard ne prennent pas part au vote

VOTE : 21 POUR : 21 CONTRE : ABSTENTION : 0

Chèques Loisirs et sport : 3 000 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

BAFA : 2 700 €

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION : 0

Bourse aux permis : 3 600 €

VOTE : 23 POUR : CONTRE : ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et année ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 19 décembre 2025

La secrétaire de séance

Laure COTTET

Le Maire,

Isèle VERGNON

